



Équipe nationale 2024-2025 de l'AAC

Critères de sélection



LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE 2025 SERA BASÉE SUR LES ESSAIS EN VUE DE FAIRE PARTIE DE L'ÉQUIPE NATIONALE (trois manches internationales : agilité standard, sauteur avec slalom et snooker) QUI SE TIENDRONT JEUDI, LE 15 AOÛT 2024, DONT LE POINTAGE SERA COMBINÉ AU POINTAGE DES MANCHES DU CHAMPIONNAT NATIONAL, TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS.

SEULE LA CANDIDATURE DES PERSONNES QUI REMPLISSENT UN FORMULAIRE D'INTENTION ET LE SOUMETTENT AVEC UN DÉPÔT PAR VIREMENT ÉLECTRONIQUE AVANT LE 15 JUILLET SERA EXAMINÉE POUR L'ÉQUIPE 2024-2025.

- **Candidature pour l'équipe nationale 2025 de l'AAC – anglais**
- **Candidature pour l'équipe nationale 2025 de l'AAC – français**

SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE 2024-2025 DE L'AAC POUR LE CHAMPIONNAT DE L'IFCS

L'AAC sélectionnera une équipe nationale qui participera au championnat mondial 2025 de l'IFCS. Les membres de l'équipe sont sélectionnés par le comité directeur de l'équipe nationale de l'AAC (CDÉN) selon les critères décrits dans ce document et sur le site Web. Les candidats sélectionnés acceptent de se conformer à toutes les politiques et procédures de l'IFCS, de l'AAC et du CDÉN de l'AAC.

Les candidats souhaitant faire partie de l'équipe nationale (*y compris les médaillés et les candidats repêchés*) **DOIVENT** remplir le **formulaire d'intention** et l'envoyer, accompagné d'un dépôt par transfert électronique de 250 \$ à « AAC NATIONAL AGILITY TEAM », à cette adresse ntfinance@aac.ca AU PLUS TARD le 15 juillet 2024, 23 h 59. **LES CANDIDATURES REÇUES APRÈS CETTE DATE OU QUI NE SONT PAS ACCOMPAGNÉES DU DÉPÔT NE SERONT PAS ACCEPTÉES.** Si vous êtes sélectionné, un second dépôt de 750 \$ doit être fait le 31 octobre 2024 au plus tard.

SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER VOTRE CANDIDATURE MAIS DEVEZ PRENDRE DES ARRANGEMENTS QUANT AUX DATES D'ÉCHÉANCE DES DÉPÔTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE CHEF D'ÉQUIPE AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE DES CANDIDATURES.

Le CDÉN de l'AAC peut choisir jusqu'à 30 binômes pour le championnat de l'IFCS. Parmi ceux-ci, il peut y avoir jusqu'à 25 binômes qui ONT GAGNÉ LEUR PLACE, sélectionnés en combinant les résultats des manches des essais et des manches du championnat national de l'AAC (Annexe C), jusqu'à quatre médaillés d'un championnat précédent de l'IFCS, jusqu'à un binôme issu du repêchage et huit binômes de réserve courant dans diverses catégories. Idéalement, les membres de l'équipe et les réserves seront annoncés lors des cérémonies de clôture du championnat national. On demandera alors aux membres de l'équipe de signer le contrat de l'équipe. Nous devons recevoir ces contrats signés dans un délai d'une semaine suivant l'annonce. Le Conseil d'administration approuvera la sélection à sa réunion de septembre 2024, après quoi la sélection de l'équipe sera considérée comme définitive et sera annoncée dans les médias sociaux et sur les pages de l'équipe nationale et de l'AAC.

PLACES À GAGNER

1. Jusqu'à 25 places sur l'équipe nationale de l'AAC seront déterminées par les points obtenus aux manches des essais combinés aux résultats du championnat national, selon le tableau des points figurant dans l'Annexe C et en fonction des critères décrits plus bas.
2. À partir des résultats du championnat national, les conducteurs et leur chien seront sélectionnés dans chacune des quatre hauteurs de saut, comme suit : 10 po – 3 chiens, 12 po - 3 chiens, 16 po - 5 chiens, 20 po - 7 chiens, 24 po - 7 chiens. Ces nombres peuvent changer à la discrétion du CDÉN.

MÉDAILLÉS DE L'IFCS

1. Pour reconnaître ceux qui ont gagné des médailles de l'IFCS avec leur chien et les récompenser, jusqu'à quatre places sur l'équipe seront accordées aux chiens qui ont été médaillés lors de deux championnats précédents de l'IFCS
2. Le binôme conducteur-chien doit être le même que celui qui a gagné une médaille.
3. Bien que le comité accorde la préférence aux compétiteurs qui ont participé au championnat national, dans des circonstances atténuantes, les ajouts **peuvent** comprendre des chiens qui ne participent pas au championnat national.
4. Les places de médaillés peuvent être accordées à ceux qui auraient autrement été choisis pour une place à gagner.
5. Les médaillés sélectionnés proviendront de ceux qui ont gagné une médaille aux deux championnats précédents de l'IFCS et la sélection reposera sur un système de points pour établir le classement. Or = 3 points, argent = 2 points et bronze = 1 point pour l'année courante. La valeur des points pour l'année précédente sera la moitié de celle de l'année courante.
6. Le classement des médaillés des deux années précédentes sera affiché sur la page Facebook de l'équipe nationale aux fins de consultation.
7. Pareillement à l'an dernier, les médailles gagnées lors **d'épreuves en équipe** au championnat de l'IFCS ne comptent malheureusement pas parce qu'il est difficile de déterminer les résultats de ces chiens individuellement. (C.-à-d. un chien peut être éliminé mais obtenir malgré tout une médaille dans le cadre de la compétition en équipe.)

REPÊCHAGE

1. Parmi les 30 binômes pouvant être sélectionnés pour représenter l'AAC et le Canada au championnat mondial de l'IFCS, le CDÉN peut sélectionner un chien dans le cadre du **repêchage**. Ce chien peut provenir de n'importe quelle hauteur de saut et peut être un chien qui a concouru ou non au championnat national.
2. Pour être admissible au repêchage, le conducteur doit avoir présenté une candidature en respectant le même calendrier que les conducteurs qui participent au championnat national et le binôme conducteur-chien doit satisfaire à tous les critères applicables (p. ex: soumettre sa candidature tel que décrit, participer aux concours de l'AAC, être un membre de l'AAC, etc.); si le binôme n'a pas participé au championnat national, le conducteur doit donner les raisons de son absence.
3. Le CDÉN peut utiliser les sources suivantes pour déterminer le choix du binôme repêché de l'année en cours : résultats au championnat national (le cas échéant), résultats au championnat régional, meilleurs chiens de l'AAC selon les statistiques (surtout l'épreuve du Défi), des vidéos des entraînements soumis dans la section réservée aux membres de l'équipe sur le site Web de l'équipe nationale, les résultats au championnat national précédent ou à des compétitions internationales.

CHIENS DE RÉSERVE

1. Le CDÉN peut choisir jusqu'à huit chiens de réserve.
2. En plus des 30 chiens sélectionnés pour représenter l'AAC et le Canada au championnat mondial, le CDÉN peut sélectionner jusqu'à huit chiens de réserve.
3. Les chiens sélectionnés peuvent provenir de n'importe quelle hauteur de saut.
4. Bien que le CDÉN accordera la préférence aux candidats qui ont couru au championnat national, dans des circonstances atténuantes, ces ajouts **peuvent** comprendre des binômes qui n'ont pas participé au championnat national.
5. Pour être admissible à une place de réserve, le conducteur doit avoir présenté sa candidature en respectant les mêmes échéances que ceux qui participent au championnat national et le binôme conducteur-chien doit satisfaire à tous les critères applicables (soumettre sa candidature tel qu'exigé, être membre de l'AAC, participer aux concours de l'AAC, etc.); si le binôme n'a pas participé au championnat national, le conducteur doit donner les raisons de son absence.
6. Lorsqu'un chien et son conducteur sont forcés de se retirer de l'équipe nationale, une place sur l'équipe doit être offerte au binôme de réserve suivant disponible courant dans la même hauteur de saut. Si aucun autre binôme n'est disponible dans cette hauteur de saut, les binômes courant dans d'autres hauteurs de saut seront considérés. Le CDÉN peut faire cette sélection en se basant sur les résultats des manches des essais et du championnat national, les limites imposées quant au nombre de compétiteurs dans les hauteurs de saut Small ou Large, les membres actuels de l'équipe, le financement ou d'autres contributions à l'équipe, etc.

ADMISSIBILITÉ DU CONDUCTEUR

1. Le conducteur doit être un membre en règle de l'AAC au moment de sa candidature. Le conducteur d'un chien dont la sélection sur l'équipe est envisagée doit être celui qui a conduit le chien au championnat national de l'AAC et le conducteur du chien quant aux critères d'admissibilité s'il s'agit d'une place de médaillé, découlant du repêchage ou de chien de réserve.
2. Toute personne qui doit de l'argent à l'équipe nationale d'agilité de l'AAC ne peut pas présenter sa candidature tant que la somme due n'est pas payée intégralement.
3. Les conducteurs doivent avoir participé à huit (8) concours homologués par l'AAC au cours des deux années qui ont précédé le championnat national. Pour qu'un concours soit admissible, le conducteur doit avoir participé à au moins 50% des épreuves offertes à ce concours. *Les championnats régionaux et nationaux ne font pas partie du nombre de concours exigé; par contre, les épreuves homologuées par l'AAC (parex. : Steeplechase) offertes conjointement avec un championnat régional/national peuvent compter. Dans le cas de concours de fin de semaine, on ne considère pas le fait de courir des épreuves le samedi et le dimanche sur le même site comme deux concours.*
4. Les conducteurs peuvent aussi inclure jusqu'à trois mandats de juge pour l'AAC afin de satisfaire à cette exigence (par ex. : concourir lors de 5 à 7 concours et juger 1 à 3 concours). Pour qu'un mandat de juge compte en vue de remplir cette exigence, le candidat doit juger au moins 50 % des épreuves d'une journée de concours, soit un minimum de quatre (4) épreuves jugées lors de ladite journée de concours
5. Le conducteur doit être un citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent au Canada. Prenez note qu'un résident permanent qui participe en tant que représentant de son pays de résidence ne sera pas admissible à concourir pour son pays de citoyenneté pour une période de cinq (5) ans suivant sa participation au championnat de l'IFCS.
6. Le conducteur doit être prêt à satisfaire à toutes les conditions relatives à la documentation de voyage et santé.
7. Un compétiteur doit être financièrement en mesure de payer ses dépenses de voyage personnelles pour l'événement si une commandite financière n'est pas disponible ou ne couvre pas la totalité des dépenses prévues.
8. Les membres de l'équipe doivent avoir une carte de crédit valide afin de réserver une chambre d'hôtel et d'avoir un coussin financier en cas d'urgence.
9. Après la sélection, chaque conducteur sera tenu de signer le contrat de l'équipe afin de confirmer sa participation au sein de l'équipe. Ce contrat définira les devoirs et les responsabilités des membres de l'équipe, les responsabilités financières, les entraînements de l'équipe, le code de conduite et davantage.
10. Si une personne sélectionnée pour faire partie de l'équipe ne peut pas signer le contrat au championnat national, elle doit le signer et le retourner accompagné du dépôt à la date stipulée; sinon, on considérera qu'elle a refusé de faire partie de l'équipe et une réserve sera choisie. Le dépôt est non remboursable, sauf dans le cas d'une blessure vérifiée du chien ou du conducteur.
11. Si un conducteur est âgé de moins de 18 ans, le formulaire de consentement et l'entente finale doivent être rempli par le parent ou le tuteur du jeune conducteur. Le jeune conducteur doit également être accompagné lors des déplacements et pendant le championnat de l'IFCS par son parent ou un tuteur légal, à leurs propres frais.
12. Le CDDÉN doit être avisé dès que possible si un conducteur tombe malade ou se blesse et ne peut pas participer à la compétition de sorte que la réserve en soit informée.
13. Les membres de l'équipe seront responsables de la collecte de fonds, sous la direction du CDÉN de l'AAC. Ces collectes de fonds peuvent comprendre (sans s'y limiter) la vente de marchandises, la soumission d'articles pour une publication servant à recueillir des fonds, l'organisation d'événements; enseigner à un stage ou séminaire pour recueillir des fonds, soumettre des vidéos de leurs entraînements pour la page consacrée aux entraînements, etc.
14. Le code de conduite de l'AAC s'applique aux membres de l'équipe nationale, au personnel de soutien, à l'entraîneur, au chef d'équipe et à son adjoint. En tant que représentant de l'AAC, on s'attend à ce que ces personnes agissent avec respect envers l'AAC et le CDÉN, peu importe leur lien avec l'AAC. Les personnes qui enfreignent le Code de conduite de l'AAC peuvent faire l'objet de sanctions, y compris leur retrait de l'équipe.
15. Les membres de l'équipe qui ne remplissent pas leurs obligations en matière de financement ou autres, telles que définies par le CDÉN de l'AAC, peuvent faire l'objet de sanctions. Celles-ci peuvent comprendre, sans s'y limiter, des amendes, une restriction quant aux épreuves courues et leur retrait de l'équipe.
16. Si un membre de l'équipe est retiré ou s'il remet sa démission, les dépôts versés et les sommes recueillies au nom de l'équipe ne seront pas remboursés.
17. Les réserves ne voyageront pas automatiquement avec l'équipe à moins de remplacer un membre de l'équipe avant le 1^{er} mai. Après le 1^{er} mai, si les réserves n'ont pas remplacé un membre de l'équipe, elles recevront le remboursement des dépôts versés. Les réserves peuvent choisir de voyager avec l'équipe à leurs propres frais.

ADMISSIBILITÉ DU CHIEN

1. Le chien de tous les candidats, sauf les chiens inscrits en Maxi ou qui ont déjà participé au championnat de l'FCS dans la même hauteur de saut, doit être mesuré lors du championnat national de l'AAC afin de s'assurer qu'il concoure dans la bonne hauteur de saut. Cette prise de mesure sera effectuée par un juge approuvé par le CDÉN de l'AAC. (Voir des précisions sur les mesurési-dessous.)
2. Les tailles de démarcation officielles des chiens de l'IFCS sont dans l'annexe B. **Les chiens doivent être inscrits dans la catégorie appropriée de l'IFCS au championnat national de l'AAC pour que leur candidature soit retenue.** Cette exigence garantit que les chiens qui sont en concurrence les uns contre les autres pour une place sur l'équipe le seront également au championnat national.
3. On s'attend à ce qu'un chien soit le représentant et l'ambassadeur de l'AAC et de l'agilité canine. Toutes les plaintes écrites déposées contre un chien potentiellement membre de l'équipe pour des actes ou des incidents survenus lors d'un concours de l'AAC, qui sont confirmées par le comité de discipline de l'AAC, seront examinées par le CDÉN de l'AAC qui peut déclarer qu'un tel chien n'est pas admissible à faire partie de l'équipe.
4. Le chien doit avoir obtenu au moins un titre de l'AAC.

CHAMPIONNAT MONDIAL DE L'IFCS

1. Au championnat mondial d'agilité de l'IFCS, tous les chiens dans les catégories Toy, Mini, Midi et Large seront mesurés par des juges ou des officiels de l'IFCS avant le début de la compétition. Tout chien qui est mesuré au-dessus de la taille de démarcation doit concourir à une hauteur de saut supérieure. Cela signifie qu'un chien dont la taille est près d'une taille de démarcation doit être préparé pour sauter plus haut afin de pouvoir concourir advenant que la mesure faite au championnat de l'IFCS soit supérieure à celle prévue.
2. Au championnat mondial d'agilité de l'IFCS, tous les chiens sélectionnés pour l'équipe nationale canadienne participeront à toutes les épreuves individuelles du championnat (quatre épreuves individuelles : agilité standard, sauteur, enjeu et snooker).
3. Au championnat mondial d'agilité de l'IFCS, tous les chiens sélectionnés pour l'équipe nationale canadienne participeront aux deux épreuves du biathlon du championnat (deux épreuves : agilité standard du biathlon, sauteur du biathlon).
4. Au championnat mondial d'agilité de l'IFCS, CERTAINS chiens seront sélectionnés pour les trois épreuves **en équipe** de l'IFCS (agilité standard, sauteur et relais en équipe). La direction de l'équipe effectuera cette sélection au championnat de l'IFCS

ANNEXE A – SYSTÈME DE POINTAGE ET POINTS

Dans l'éventualité d'une égalité de points globaux, le CDÉN de l'AAC (à l'exclusion du chef d'équipe et de son adjoint) prendra une décision basée sur les meilleurs résultats des manches internationales.

POINTAGE LORS DES ESSAIS POUR L'ÉQUIPE NATIONALE(manches internationales)

Seuls les chiens qui concourent pour la sélection de l'équipe seront compris dans le classement/le calcul des points.

Les points de classement des manches internationales seront additionnés pour déterminer le binôme conducteur-chien ayant le plus haut pointage : une manche d'agilité standard internationale, une manche de sauteur avec slalom international et une manche de snooker international.

Tous les résultats des manches d'agilité standard et de sauteur sont basés sur la méthode temps **plus** fautes, telle qu'utilisée au championnat de l'IFCS. Le classement en snooker sera basé sur le total des points obtenus dans les séquences d'ouverture et de fermeture majoré de tous points en prime en raison du temps.

Le calcul du TPS sera 10 % plus lent que le T+F de chaque chien candidat dans chaque hauteur de saut.

Les points obtenus seront combinés à ceux accumulés au championnat national de l'AAC.
*Prenez note qu'il y a des tableaux de points différents **pour chaque hauteur de saut.***

POINTAGE DES MANCHES INTERNATIONALES

Pour assurer un pointage fiable, les juges en fonction appliqueront les règlements d'agilité de niveau expert de l'AAC avec les exceptions suivantes.

1. Le pointage sera basé sur le format temps **plus** fautes de l'IFCS.
2. Pour chaque faute ou refus, le compétiteur sera pénalisé de 5 points (5secondes).
3. Pour chaque erreur de parcours, le compétiteur sera pénalisé de 5 points (5secondes).
4. Pour chaque non-exécution, le compétiteur sera pénalisé de 20 points (20secondes).
5. Pour chaque disqualification, le compétiteur sera pénalisé de 200 points (200secondes).

Les fautes comprennent, sans s'y limiter :

- Faire tomber une barre ou briser le pneu
- Rater une zone de contact(descendante sur les trois obstacles à zones et ascendante sur la passerelle et la balançoire si le chien monte de côté).
- Contact du conducteur avec le chien ou l'équipement.
- Sauter un piquet de slalom après une bonne entrée (il faut reprendre au DÉBUT du slalom).

Les refus comprennent, sans s'y limiter :

- Arrêt prolongé ou recul devant un obstacle à franchir
- Quitter un obstacle à zones de contact avant la rampe descendante ou le point de pivot
- Toute erreur au slalom AVANT d'avoir fait une entrée correcte
- Passer sous une barre ou le pneu

(Il n'y a pas de limite quant au nombre de refus)

Une erreur de parcours consiste à :

- Prendre un obstacle dans le mauvais ordre ou exécuter le slalom en sens inverse
- Refaire un obstacle déjà exécuté sans respecter l'ordre numérique du parcours.

Une non-exécution consiste à :

- Ne pas franchir ou exécuter un obstacle

Les disqualifications comprennent, sans s'y limiter :

- Chien qui urine ou défèque dans l'enceinte.
- Agression

POINTAGE AU CHAMPIONNAT NATIONAL

Seuls les chiens qui concourent pour la sélection de l'équipe seront compris dans le classement/le calcul des points.

Les points de classement des manches du championnat national seront additionnés pour déterminer les binômes conducteur-chien ayant le plus haut pointage : deux manches d'agilité standard, deux manches de sauteur et deux manches d'enjeu.

Tous les résultats des manches d'agilité standard, d'enjeu et de sauteur du championnat national seront basés sur les règlements applicables au championnat national de l'AAC au TPS du championnat national et à la prime pour le temps.

Le classement en agilité standard et en sauteur sera basé sur le classement selon le pointage du championnat national.

Le classement en enjeu sera basé sur le total des points obtenus pendant la période d'ouverture et l'enjeu final majoré de tous points en prime en raison du temps. Étant donné qu'il y a deux enjeux, les résultats de la meilleure manche seront utilisés pour le calcul.

Les points obtenus au championnat seront combinés à ceux accumulés dans les manches internationales des essais pour l'équipe nationale. *Prenez note qu'il y a des tableaux de points différents pour chaque hauteur de saut (voir l'Annexe C).*

ANNEXE B – TABLEAU DES TAILLES POUR L'IFCS

Catégories de l'IFCS	Hauteur de saut de l'AAC	Taille du chien
TOY - saute 10 po	8 po Régulier	30 cm (11,81 po) et moins
MINI - saute 12 po	12 po Régulier	35 cm (13,78 po) et moins
MEDI – saute 16 po	16 po Régulier	42 cm (16,54 po) et moins
LARGE - saute 20 po	20 po Régulier	50 cm (19,69 po) et moins
MAXI - saute 24 po	24 po Régulier	Aucune restriction

ANNEXE C - POINTS DES MANCHES INDIVIDUELLES AU CHAMPIONNAT NATIONAL DE L'AAC

Hauteurs de saut 10po (TOY) et12po (MINI)			
AGILITÉ/SAUTEUR		ENJEU/SNOOKER	
PLACE	PTS	PLACE	PTS
1	20	1	10
2	18	2	9
3	16	3	8
4	14	4	7
5	12	5	6
6	10	6	5
7	8	7	4
8	6	8	3
9	4	9	2
10	2	10	1

Hauteur de saut 16 po(MIDI)			
AGILITÉ/SAUTEUR		ENJEU/SNOOKER	
PLACE	PTS	PLACE	PTS
1	30	1	15
2	28	2	14
3	26	3	13
4	24	4	12
5	22	5	11
6	20	6	10
7	18	7	9
8	16	8	8
9	14	9	7
10	12	10	6
11	10	11	5
12	8	12	4
13	6	13	3
14	4	14	2
15	2	15	1

Hauteurs de saut 20po (LARGE) et24 po(MAXI)			
AGILITÉ/SAUTEUR		ENJEU/SNOOKER	
PLACE	PTS	PLACE	PTS
1	40	1	20
2	38	2	19
3	36	3	18
4	34	4	17
5	32	5	16
6	30	6	15
7	28	7	14
8	26	8	13
9	24	9	12
10	22	10	11
11	20	11	10
12	18	12	9
13	16	13	8
14	14	14	7
15	12	15	6
16	10	16	5
17	8	17	4
18	6	18	3
19	4	19	2
20	2	20	1